

**Proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées  
d'Environnement Canada, document de consultation,  
octobre 2007**

**Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents  
d'eaux usées municipales du CCME, ébauche,  
septembre 2007**

**Rapport national  
Consultations sur les eaux usées  
Novembre 2007 à janvier 2008**

***Résumé des commentaires***

**Juillet 2008  
Environnement Canada**

## Remerciements

Environnement Canada aimerait souligner le temps et les efforts qu'un si grand nombre de personnes ont consacré aux consultations. Les observations et les commentaires judicieux qui nous ont été fournis pendant les séances de consultation et par d'autres mécanismes de rétroaction sont très appréciés. Nous aimerions en particulier remercier les respectables aînés des collectivités autochtones qui ont participé à ces séances de leurs prières d'ouverture et de clôture, et de nous avoir communiqué leurs points de vue.

EXTRAIT

## Sommaire

La Proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées d'Environnement Canada retient les principaux éléments de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'environnement (Stratégie du CCME); elle inclut la réglementation sur les effluents des eaux usées et d'autres mesures de gestion du risque. Ce cadre donne un aperçu de la façon dont Environnement Canada a l'intention de mettre en œuvre les éléments de la Stratégie du CCME qui sont de juridiction fédérale.

Du 13 novembre 2007 au 25 janvier 2008, Environnement Canada a tenu une série de 26 séances de consultation d'une durée d'une journée dans des endroits situés dans tout le pays. D'autres formes de rétroaction étaient aussi les bienvenues. Ces séances visaient à fournir de l'information contextuelle aux participants et à donner à ceux-ci l'occasion de commenter l'ébauche de la Stratégie du CCME ainsi que la Proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées d'Environnement Canada (Cadre d'EC).

Les séances de consultation ont ciblé trois parties intéressées : les peuples autochtones et leurs organisations, les municipalités et les organisations, ainsi que les organismes et ministères fédéraux. Un compte rendu de ce qui a été dit à la séance à laquelle ils ont assisté, a été fourni à tous les participants. Le Rapport national sur les consultations présente un résumé des principaux messages transmis et des principales questions soulevées pendant les séances de consultation et dans les mémoires envoyés à Environnement Canada.

Environnement Canada a beaucoup mis l'accent sur les consultations avec les peuples autochtones et leurs organisations. Les séances de consultation ont eu lieu en 21 endroits différents et Environnement Canada a contracté l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et l'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs pour la préparation d'exposés de position et de documents d'analyse d'impact.

Les commentaires reçus au cours des diverses séances de consultation, et par le truchement de mémoires, ont porté sur un large éventail de questions et de points de vue. Les commentaires des différentes parties étaient similaires à bien des égards, mais divergeaient aussi à d'autres. Plusieurs thèmes généraux ont émergé, entre autres, la démarche suivie pour la consultation, les rôles et les responsabilités, le financement et les capacités. Ces trois derniers thèmes étaient universels; ce sont surtout les peuples autochtones et leurs organisations qui ont soulevé la question de l'étendue de la consultation et de l'adéquation de la démarche suivie pour la consultation.

Les participants ont fourni des commentaires détaillés et judicieux, et Environnement Canada n'a pas eu l'impression que certaines questions pourraient «mettre un terme» à son projet de cadre réglementaire. La nécessité

d'améliorer la gestion des eaux usées a reçu un appui général. De nombreux commentaires ont tenté d'éclaircir un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre, en particulier les rôles et les responsabilités, et au financement. Certains se sont dits insatisfaits de la portée du Cadre d'EC, de nombreux participants étant d'avis qu'il devrait être appliqué plus largement, pas seulement aux rejets aux eaux de surface. À ce sujet, l'utilisation des pathogènes et, dans une moindre mesure, du phosphore, comme normes de performance nationales a bénéficié d'un large appui. Toutes les parties ont exprimé des craintes à propos des capacités et ont mentionné qu'il faudra de l'aide pour que la mise en œuvre puisse commencer.

En ce qui concerne les apports industriels, les participants croyaient qu'ils doivent être définis plus clairement. Ils ont appuyé de façon générale le suivi et conseillé à Environnement Canada de tenir compte des capacités des collectivités et de prendre appui sur les programmes existants. Les débordements des égouts unitaires ont été considérés comme un problème, les opinions variant sur la façon dont ils devraient être gérés.

À propos des échéanciers, Environnement Canada a reçu un éventail d'avis. En ce qui a trait à l'utilisation des facteurs de risque pour déterminer les échéanciers, on était généralement d'avis qu'il faudrait davantage tenir compte du milieu récepteur et prendre en compte les effets cumulatifs.

La démarche proposée pour la létalité aiguë et l'ammoniacale a reçu un appui général; les opinions étaient toutefois divisées sur les échéanciers en cas d'échec des tests. L'appui à l'établissement de normes de performance particulières pour le Nord était généralisé aussi, mais les participants ne se sont pas entendus sur la façon d'établir où ces normes s'appliqueraient.

Les participants ont en général appuyé l'établissement d'objectifs environnementaux de rejet propres aux sites qui s'ajouteraient aux normes nationales de performance, et ont été en faveur d'une méthode qui adopte une approche par bassin versant et tient compte des effets cumulatifs. Les participants ont aussi appuyé le concept d'harmonisation et de « guichet unique », mais ont conseillé à Environnement Canada de veiller à ce que les bonnes personnes « soient à la table » et à ce que les rôles et responsabilités soient clairement définis.

Pour ce qui est des mesures de gestion du risque pour les ouvrages d'assainissement de responsabilité fédérale, ou se trouvant en territoire domanial ou sur les terres autochtones, Environnement Canada a été encouragé à mettre l'accent sur la formation et la certification des opérateurs, les bio-solides ainsi que d'autres aspects du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Des participants se sont dits inquiets de ce que les produits chimiques ne sont pas enlevés par un traitement secondaire des eaux usées, et ont appuyé les mesures relatives à la prévention de la pollution et à la réduction à la source. Ils

ont de plus conseillé à Environnement Canada de prendre des mesures pour éliminer ces produits chimiques des effluents d'eaux usées.

Environnement Canada examinera tous les commentaires des parties intéressées pour mettre la touche finale aux négociations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à propos de la Stratégie du CCME et aux éléments de sa Proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées. Les parties intéressées auront d'autres occasions de formuler des commentaires au cours de l'élaboration des règlements sur les effluents d'eaux usées en vertu de la *Loi sur les pêches*.

EXTRAIT

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>II</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>VII</b>
À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT .....	VII
LE PROCESSUS DE CONSULTATION .....	VIII
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	VIII
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	IX
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	X
ÉVALUATION.....	X
PROCHAINES ÉTAPES .....	XII
CONTEXTE .....	XII
<b>CHAPITRE 1 : RÉGLEMENT SUR LES EFFLUENTS D'EAUX USÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PÊCHES</b> .....	<b>1-1</b>
<b>1.1 APPLICATION</b> .....	<b>1-1</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-1
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-3
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-4
<b>1.2 SUBSTANCES NOCIVES ET EXIGENCES DE REJET</b> .....	<b>1-6</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-7
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-9
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-10
<b>1.3 SUIVI DES EFFLUENTS ET PRODUCTION DE RAPPORTS</b> .....	<b>1-12</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-13
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-15
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-18
<b>1.4 ÉCHÉANCIERS EN VUE DU RESPECT DES LIMITES DE REJET DES EFFLUENTS</b> .....	<b>1-20</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-21
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-24
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-28
<b>1.5 TOXICITÉ AIGUË ET AMMONIAQUE</b> .....	<b>1-30</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-31
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-32
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-33
<b>1.6 SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DANS L'ARCTIQUE</b> .....	<b>1-35</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-35
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-37
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-38
<b>1.7 ACTIVITÉS PROPRES AUX SITES</b> .....	<b>1-39</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-39

<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-42
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-42
<b>1.8 COOPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERGOUVERNEMENTALE</b> .....	<b>1-44</b>
<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	1-44
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	1-48
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	1-50

**CHAPITRE 2 : MESURES DE GESTION DES RISQUES  
POUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE  
RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE OU SITUÉS EN TERRITOIRE  
DOMANIAL OU SUR LES TERRES AUTOCHTONES..... 2-1**

<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	2-1
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	2-1

**CHAPITRE 3 : MESURES SUPPLÉMENTAIRES DE  
GESTION DES RISQUES POUR LES SOURCES DE  
POLLUTION ..... 3-1**

<i>Les peuples autochtones et leurs organisations</i> .....	3-1
<i>Les municipalités et les organisations</i> .....	3-3
<i>Les organismes et ministères fédéraux</i> .....	3-5

**CHAPITRE 4 : THÈMES GÉNÉRAUX ..... 4-1**

<b>4.1 LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LEURS ORGANISATIONS</b> .....	<b>4-1</b>
<b>4.2 LES MUNICIPALITÉS ET LES ORGANISATIONS</b> .....	<b>4-13</b>
<b>4.3 LES ORGANISMES ET MINISTÈRES FÉDÉRAUX</b> .....	<b>4-16</b>

**CHAPITRE 5 : PROCHAINES ÉTAPES ..... 5-1**

<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>A1-1</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES MÉMOIRES</b> .....	<b>A2-1</b>
<b>ANNEXE 3 : COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES D'ENVIRONNEMENT CANADA</b> .....	<b>A3-1</b>
<b>ANNEXE 4 : PROPOSITION DE CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LES EAUX USÉES D'ENVIRONNEMENT CANADA, DOCUMENT DE CONSULTATION, OCTOBRE 2007</b> .....	<b>A4-1</b>